



Adoption de l'entente de principe chez Cascades Enviropac

C'est avec un appui conséquent de 74 % qu'une entente de principe a été adoptée par les membres du Syndicat des travailleurs de Cascades Enviropac (CSN) affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN). « Les négociations se sont bien passées. On a été capable d'atteindre plusieurs des objectifs qu'on s'était fixés et je crois que les membres sont satisfaits du travail accompli. C'est certain que nous resterons à l'affût de l'application des nouvelles dispositions de la nouvelle convention », affirme Alex Soulières, président du syndicat.

En plus de venir baliser de façon claire et équitable les relations entre la direction et les salariés, la nouvelle convention collective amène des gains significatifs pour les travailleurs, notamment :

- Inclusion et bonification du REER collectif;
- Instauration d'une prime de nuit pour les salariés sur les horaires en rotation;
- Augmentations de salaire en moyenne de 2,4 % par année;
- Durée de la convention collective de 3 ½ ans;
- Mise à niveau du volet normatif de la convention.



Négociation pour SEMB-SAQ

En négociation depuis janvier 2017, le SEMB-SAQ et l'employeur ont réalisé certains progrès. Toutefois, en ce qui a trait notamment aux clauses à incidence financière, les propositions de la SAQ sont inférieures à la hausse du coût de la vie ce qui équivaudrait dans les faits à l'appauvrissement pour les quelque 5 500 salarié-es des succursales et des bureaux de la SAQ qui assurent notamment le service à la clientèle et le fonctionnement optimal au quotidien du réseau de la SAQ.

Rappelons que le 28 septembre, les membres du SEMB-SAQ se sont prononcés en faveur d'une banque de 18 journées de grève, et ce, dans une proportion de 96 %. Celles-ci seront utilisées au moment jugé opportun par le syndicat. Par ailleurs, les négociations se poursuivent. Les parties se sont engagées à ne pas discuter publiquement des détails de ces discussions pendant qu'elles ont cours.

Donc, le 26 octobre dernier les employé-es ont déclenché une journée de grève pour dénoncer les agissements de l'employeur vis-à-vis les membres. « Dans notre syndicat, c'est clair, lorsque l'employeur s'en prend injustement à un de nos membres, c'est à nos 5 500 membres qu'il s'en prend et c'est tous ensemble que nous nous y opposons », explique la présidente du SEMB-SAQ (CSN), Katia Lelièvre.

Entente de principe du STT du CISSS de Lanaudière

À la suite de la fusion des établissements de santé et services sociaux au Québec et des nouvelles accréditations découlant de l'application de la loi 10, les conventions collectives locales du secteur de la santé et des services sociaux devaient être renégociées pour l'ensemble des syndicats qui ont été touchés par les fusions.

Au CISSS de Lanaudière, de nombreuses rencontres échelonnées sur plusieurs mois ont permis, non seulement d'arriver à une entente de principe sur les 26 matières, mais aussi de conclure la négociation dans les délais impartis, évitant du même coup l'intervention d'une tierce partie pour trancher les sujets en litiges.

« Le chemin pour arriver à une entente fut pour le moins ardu d'autant que nous devons composer avec des impératifs de temps et de finalités imposés par le gouvernement. Néanmoins, nous sommes extrêmement fiers du travail accompli et de l'entente conclue. Celle-ci doit maintenant être soumise à nos membres qui auront l'opportunité d'analyser les résultats de cette négociation », souligne Thérèse Martin, présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS de Lanaudière-CSN.



La prostitution n'est pas un choix !

Réunie en assemblée générale extraordinaire le 28 octobre dernier, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) prenait position pour la normalisation de la prostitution. La proposition adoptée recommande : « Que la Fédération des femmes du Québec reconnaisse l'agentivité des femmes dans la prostitution/industrie du sexe, incluant le consentement à leurs activités. » L'agentivité est la capacité des individus à être agent actif de leur propre vie.

La CSN a toujours lutté contre toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes afin de faire reculer le mépris et les injustices dont elles sont les victimes. C'est pourquoi, en 2013, les membres de la CSN ont adopté des orientations condamnant la prostitution comme système d'exploitation inacceptable du corps humain, particulièrement celui des femmes.

Nous sommes donc pour la criminalisation des proxénètes qui prennent le contrôle de la vie des femmes et des filles, en niant complètement leurs droits fondamentaux. Nous sommes aussi pour la criminalisation des « clients » pour qu'ils reconnaissent leur responsabilité afin de contrer la banalisation de la prostitution. Et surtout, nous sommes pour la décriminalisation des prostituées pour mettre fin à une situation injuste qui pénalise les victimes.

La question des droits de la personne et de l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur même du débat sur la prostitution. Nous rejetons la croyance voulant que la violence, l'abus de pouvoir, l'exploitation et la consommation du corps des femmes se résument à un choix individuel ou chacune aurait une réelle possibilité de choisir sa vie et la façon de subvenir à ses besoins. La prostitution n'est pas un choix. Il faut en contrer la banalisation, car il est faux de prétendre qu'il s'agit d'un travail normal accompli de gaieté de cœur par la majorité des femmes qui l'exercent. Nous rejetons cette approche individualiste qui veut que ce soit un choix librement consenti pour la majorité des femmes et des jeunes filles.

Conséquemment, nous ne nous reconnaissons plus dans les positions prises par la FFQ à l'égard de la question de la prostitution. Ce faisant, l'exécutif du conseil central a tenu une réunion extraordinaire et c'est avec une immense déception que nous en sommes venus à la conclusion que nous devons nous retirer de la FFQ en tant que conseil central. Néanmoins, nous tenons à réitérer notre engagement pour la défense de l'intérêt collectif des femmes.